

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE  
OUEST AFRICAINE

-----  
CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT  
ET DE GOUVERNEMENT  
-----



**ACTE ADDITIONNEL N°04/2011/CCEG/UEMOA**

PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE  
L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE  
(UEMOA)

-----  
LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'UNION  
ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

- VU** le Traité de l'UEMOA, notamment en ses articles 16, 17, 18 et 19 créant la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et définissant ses fonctions ;
- VU** l'article 27 dudit Traité, déterminant la composition de la Commission de l'UEMOA, tel que modifié par l'Acte additionnel n°03/97, en date du 23 juin 1997 ;
- SOUCIEUSE** d'assurer le fonctionnement régulier des Organes de l'Union, en l'occurrence, la Commission ;
- SUR** proposition du Gouvernement du Mali ;

**DECIDE :**

**Article premier :**

Est nommé Membre de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Seydou SISSOUMA, au titre de la République du Mali.

**Article 2 :**

Le mandat de Monsieur Seydou SISSOUMA, court à partir de la date de sa prise de fonction.

**Article 3 :**

Le présent Acte additionnel entre en vigueur à compter de sa date de signature et sera publié au Bulletin Officiel de l'Union.

Fait à Lomé, le 26 AOU 2011

Pour la Conférence des Chefs d'Etat  
et de Gouvernement,

Le Président



**S.E.M. Faure Essozimna GNASSINGBE**